



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-cinq mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
18/03/2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

Conseillers votants : 34

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

Mme Evelyne HORNAERT, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, Mme Lydie BRIOULT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heidi DESEAU, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, M. Raphaël AUBERT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Johan AUVRAY à M. Yves ETIENNE
M. Christopher LENOURY à M. Youssef SAUKRET
Mme Patricia DAUMARIE à M. Jérôme GRENIER
M. Jean-Marie M BELO à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Blandine RIPERT à Mme Catherine DELALANDE

Absents :

Mme Paola VANEGAS

Secrétaire de séance : Nathalie CHESNAIS

N° 023/2022

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Budget annexe Portage de repas - Compte de gestion 2021

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,
Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicables aux services publics industriels et commerciaux,

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2021 du receveur.

Le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif.

Aussi, vous trouverez en annexe de ce rapport un extrait du compte de gestion, établi par le comptable public, reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021. Les données de ce document sont conformes à celles de la comptabilité administrative de la Ville.

Sur le fondement de ces éléments,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2021 du Budget annexe Portage de repas.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

20610 - VERNON - PORTAGE DES REPAS
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 677,60	290 506,75	307 184,35
Titres de recettes émis (b)	5 271,00	277 115,70	282 386,70
Réductions de titres (c)		4 306,69	4 306,69
Recettes nettes (d = b - c)	5 271,00	272 809,01	278 080,01
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 677,60	290 506,75	307 184,35
Mandats émis (f)	4 732,00	285 991,50	290 723,50
Annulations de mandats (g)		17 297,81	17 297,81
Dépenses nettes (h = f - g)	4 732,00	268 693,69	273 425,69
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	539,00	4 115,32	4 654,32
(h - d) Déficit			

20610 - VERNON - PORTAGE DES REPAS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
VERNON - PORTAGE DES REPAS					
Investissement	9 180,85		539,00		9 719,85
Fonctionnement	25 506,75		4 115,32		29 622,07
Sous-Total	34 687,60		4 654,32		39 341,92
TOTAL III	34 687,60		4 654,32		39 341,92
TOTAL I + II + III	34 687,60		4 654,32		39 341,92